

## EDITO

Il y a un an la Communauté de Communes mettait en place son système de transport Hériva. Par cette publication, le souhait est de **vous informer régulièrement de la vie et de l'évolution du service** et de tenter de se faire l'écho de vos remarques. **Nous vous remercions** par avance de votre implication dans ce dialogue qui doit nous permettre de faire évoluer le service au plus près de vos attentes dans le cadre des moyens

## BILAN 2010

### Un franc succès pour le TAD :

- 3 613 prises en charge (1 998 prévues),
- 33 328 km parcourus,
- 1 920 trajets pour personne à mobilité réduite,
- 200 connexions avec l'Aire Urbaine.

### Une navette urbaine peu adaptée :

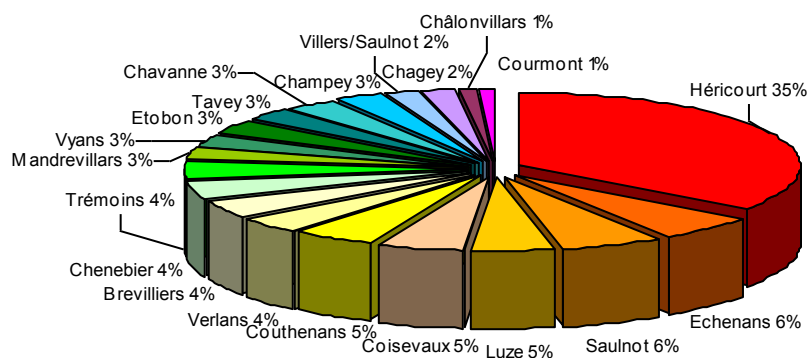
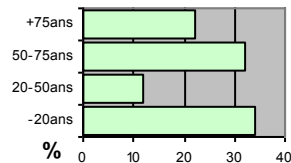
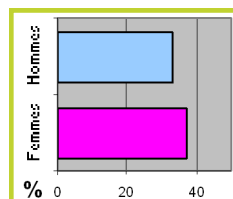
911 prises en charge seulement pour 6 498 prévues.

### Globalement, une initiative de la CCPH très appréciée.

Des remarques nous ont été communiquées concernant les difficultés de joindre le service de réservation, l'étonnement du recours aux taxis et quelques erreurs de rendez-vous... La serviabilité des conducteurs est reconnue. Nous avons, à partir des remarques inévitables dans une phase de mise en route, pris des dispositions pour améliorer le service. Nous vous remercions pour votre compréhension et votre confiance.

Aujourd'hui, vous êtes 502 adhérents !  
Dont ...

## LES ADHÉRENTS



## EVOLUTION DU SERVICE

### La Navette Urbaine devient la Navette GARE !

Au 1er janvier, nous avons fait évoluer le service « Navette Urbaine » en resserrant le circuit « gare » et en centrant son cadencement sur les 4 horaires où la fréquentation des trains est la plus élevée et en expérimentant en circuit « commerces ». La faible fréquentation de la ligne commerces nous a conduit à supprimer ce service à compter du 1er avril 2011 et de conserver pour l'instant la seule ligne gare.

Vous avez des questions, des suggestions, laissez votre message à Angélique au **03.84.46.98.70** ou à [angelique.couedel@cc-pays-hericourt.fr](mailto:angelique.couedel@cc-pays-hericourt.fr)  
**Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre d'information, contactez-la.**

## QUESTIONS — RÉPONSES

### Pourquoi ne pas prendre en charge le transport des enfants scolarisés lorsqu'ils n'ont pas cours ?

La compétence transport scolaire est assurée par le Conseil Général de Haute-Saône. Nous n'avons pas le droit d'intervenir dans son organisation.

### Lorsque le déplacement d'une personne à mobilité réduite nécessite une assistance, l'accompagnateur doit-il payer sa course ?

Non

### Pourquoi le standard téléphonique se trouve à Mulhouse ?

Pour assurer le service, nous avons fait le choix du recours à un prestataire extérieur spécialisé dans la gestion d'un service de transport à la demande : le GIHP. Dans la prestation est incluse la gestion du standard téléphonique qui est la porte d'entrée pour l'organisation du transport et qui nécessite des équipements lourds et spécialisés (personnel, logiciels informatiques...). Cette infrastructure indispensable du GIHP est installée à Mulhouse.